

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Ministère de la Justice DISP BORDEAUX

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires

Département des Affaires Immobilières

188, rue de Pessac – CS 21509

33062 BORDEAUX CEDEX

Tél: 05.57.81.41.97

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZONE ADMINISTRATIVE ET DES COMBLES A LA MAISON D'ARRET DE GUERET

Règlement de la Consultation

La visite du site est obligatoire.

Pour ce faire, les candidats doivent envoyer leur demande accompagnée du scan recto/verso de leur carte d'identité par mail minimum **48 heures** avant la visite à :

khalid.benabdallah@justice.fr

avec copie à :

philippe.cleach@justice.fr et david.bonfils@justice.fr

Au vu du contexte sanitaire lié au COVID19, un seul candidat par entreprise est requis. La visite regroupera trois personnes maximum à la fois.

Les dates de visite seront prises librement de concert avec Messieurs CLEACH et BONFILS

Date et heure limites de réception des offres :

Le 14 mai 2020 à 12h00

S O M M A I R E

Article premier : Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet de la consultation.....	3
1.2 - Étendue de la consultation.....	3
1.3 - Décomposition de la consultation.....	3
1.4 - Conditions de participation des concurrents.....	3
1.5 - Nomenclature communautaire.....	3
Article 2 : Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution.....	4
2.2 - Variantes et Options.....	4
2.3 - Délai de validité des offres.....	4
2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement.....	4
2.5 - Travaux intéressant la défense.....	4
Article 3 : Les intervenants.....	5
3.1 - Maîtrise d'œuvre.....	5
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	5
3.3 - Contrôle technique.....	5
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
Article 4 : Contenu du dossier de consultation.....	5
Article 5 : Présentation des candidatures et des offres.....	6
5.1 - Document à produire.....	6
5.2 - Variantes.....	7
5.3 - Usage de matériaux de type nouveau.....	7
Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres.....	7
Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	7
Article 8 : Renseignements complémentaires.....	7
8.1 - Demande de renseignements.....	7
8.2 - Documents complémentaires.....	8
8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place.....	8

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la **Travaux d'aménagement de la zone administrative et des combles à la maison d'arrêt de Guéret.**

2 - Étendue de la consultation

Marché passé selon une procédure adaptée ouverte suivant l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP).

Conformément aux clauses et conditions fixées à l'article R2122-7 du CCP, un nouveau marché pourra être conclu avec les titulaires initiaux pour des prestations similaires.

1.3 - Décomposition de la consultation

LOTS	DÉSIGNATIONS
Lot 1	CHARPENTE BOIS / COUVERTURE
Lot 2	MENUISERIE INT ET EXT
Lot 3	PLATRERIE ISOLATION
Lot 4	REVETEMENT DE SOL
Lot 5	PEINTURE
Lot 6	ELECTRICITE
Lot 7	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, ainsi que la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membre d'un groupement, mais ils ne peuvent pas cumuler les deux possibilités.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), est : **45000000-7**

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'article 3 de l'acte d'engagement.

2.2 - Variantes et Options

2.2.1 - Variantes

Les variantes sont autorisées. En revanche, les concurrents doivent présenter aussi une offre entièrement conforme au dossier de consultation.

2.2.2 - Options

En cas d'options, elles sont mentionnées dans les CCTP, les candidats s'obligent à y répondre.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des demandes de paiement.

2.5 - Travaux intéressant la défense

Le présent dossier intéressant la défense, les candidats auront à en assurer la conservation avec toutes les précautions de confidentialité requises et à le retourner au plus tard à la date fixée pour la remise des offres.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions de l'article 1.10 du cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait que les travaux à exécuter se situent dans une enceinte à l'intérieur de laquelle des précautions particulières sont à prendre en permanence.

Il est précisé qu'une autorisation individuelle d'accès, délivrable seulement après enquête de sécurité, est nécessaire pour tous les membres de l'entreprise, désirant visiter les lieux et qu'il leur appartient de prendre leurs dispositions en conséquence.

Toutefois, pour les connaissances préalables à la remise des offres, une procédure simplifiée pourra être appliquée à un nombre limité de personnes en prenant rendez-vous avec la personne désignée à la fin de l'article 6 du présent règlement.

Ce rendez-vous devra être pris au moins 2 jours à l'avance.

Article 3 : Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

AGENCE D'ARCHITECTES ASSOCIES GALLERAND RIBEAUDEAU

6 Avenue Gambetta

23000 GUERET

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Mission assurée par la maîtrise d'œuvre

3.3 - Contrôle technique

SOCOTEC CONSTRUCTION

5 rue Columbia d'Ester

87068 LIMOGES CEDEX

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

SOCOTEC CONSTRUCTION

5 rue Columbia d'Ester

87068 LIMOGES CEDEX

3.4.1 - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Un plan de prévention sera établi en lien avec le titulaire et l'Établissement.

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

- **Le règlement de la consultation (R.C.)**
- **L'acte d'engagement (A.E.)**
- **Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)**
- **Le cahier des clauses techniques particulières par lot (CCTP) et ses documents annexés**
- **Le Cahier des Clauses Communes (CCC)**
- **Certificat de visite**
- **Planning prévisionnel**
- **RICT DCE**
- **DPGF**
- **DC1 et DC2 à renseigner**
- **DIAG amiante et plomb**

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur attire l'attention sur le fait que les retraits « Anonymes » sur la plate-forme des marchés de l'Etat, PLACE, privent les candidats qui ont procédé de la sorte, de tous les compléments d'informations et de tous les additifs susceptibles d'être apportés en ligne durant le déroulement de la consultation.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

5.1 - Document à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Candidature :

Documents à remettre obligatoirement au stade de la candidature :

- DC1 : Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants.
- DC2 : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.

A l'exception du DC1 dont la remise est obligatoire, l'ensemble des autres documents de candidature peut être remplacé par le document unique de marché européen (DUME) rédigé en langue française.

Les DC1 et DC2 à utiliser sont fournis dans le DCE

5.1.1 Documents à remettre dans un second temps par l'attributaire du marché dans un délai de 8 jours :

- Attestations fiscales et sociales
- Attestations d'assurance RC Professionnelle et décennale

Offre

Un projet de marché comprenant :

L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché
Une DPGF détaillée
DC1 et DC2 intégrant les documents demandés
Un certificat de visite du site
Le planning prévisionnel signé
Cahier de clauses communes signé
Les attestations visées dans l'article 5.1.1 ci-dessus peuvent être remises à ce stade pour les candidats qui le souhaitent.

NOTA : L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser dans l'acte d'engagement.

5.2 -Variantes

- Sans objet

5.3 - Usage de matériaux de type nouveau

- Sans objet.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Les critères intervenants dans le jugement des offres sont :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
Prix	40
Valeur technique	40
Planning	20

La différence de note entre deux prix est proportionnelle à l'écart en pourcentage qui sépare ces **prix**. (la note 40 est accordée à toutes les offres, puis cette note est diminuée de l'écart en pourcentage qui sépare les prix)

La valeur technique est notée sur 40. Elle est évaluée suivant les sous critères ci-dessous :

- Moyens techniques et humains sur 20 points
- Compréhension et appréhension de l'opération sur 20 points

Le planning est noté sur 20. Il est évaluée suivant les sous critères ci-dessous :

- Respect du Planning sur 10 points
- Analyse et optimisation du planning sur 10 points

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme irrégulière.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats visés à l'article 5.1.1.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Seules les offres dématérialisées remises sur la plateforme PLACE sont autorisées.

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront déposer au plus tard **4 jours** avant la date limite de réception des offres, leur demande écrite sur la plateforme PLACE avec une copie par messagerie à :

khalid.benabdallah@justice.fr

La réponse sera alors déposée sur la plateforme PLACE, par écrit, à toutes les entreprises identifiées.

8.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Les conditions de visite du site sont précisées sur la page de garde du présent règlement de la consultation.